

En partant du principe que l'ensemble des parties prenantes partagent la responsabilité de réduire les inégalités dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, les présentes recommandations sur les politiques s'adressent aux pouvoirs publics (autorités et institutions nationales, régionales et locales et ministères compétents), aux institutions financières et économiques internationales, au secteur privé (y compris aux micro, petites, moyennes et grandes entités), aux fondations philanthropiques et à la société civile.

Les présentes recommandations sur les politiques sont à caractère volontaire et non contraignant. Elles doivent être appliquées en cohérence avec les obligations existantes au regard du droit national et international. Elles s'appuient sur les instruments pertinents du CSA, les complètent, et sont éclairées par le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN) sur la réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

A. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS AU SEIN DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES

Accès aux ressources naturelles et accès aux marchés

1. Promouvoir des droits fonciers équitables, ainsi qu'un accès équitable aux terres, pêches, forêts, ressources aquatiques et autres ressources permettant la production alimentaire, pour tous – femmes et hommes, jeunes, populations autochtones et vulnérables, et populations traditionnellement marginalisées dans le contexte national, conformément aux [Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale](#) et autres cadres pertinents; (*droits fonciers*)
2. Élaborer et renforcer des politiques favorisant un environnement plus propice pour les groupes vulnérables et marginalisés en vue d'améliorer leur accès aux marchés en ce qui concerne les terres, les intrants, les services et les ressources en eau, tout en atténuant la concentration des ressources; (*accès aux ressources*)
3. Accroître la capacité des petits exploitants et des groupes vulnérables et marginalisés d'accéder aux marchés en renforçant les coopératives, les associations et les réseaux, et d'autres formes d'organisations susceptibles d'élargir leur pouvoir de négociation et leur participation aux chaînes de valeur, en donnant la priorité aux aliments nutritifs en vue de lutter contre toutes les formes de malnutrition; (*accès aux marchés*)
4. Encourager les programmes publics d'achats des institutions publiques, de l'aide alimentaire et de l'alimentation scolaire, et mettre en œuvre des politiques donnant la priorité aux exploitants familiaux et aux petits producteurs; (*achats publics*)

Institutions et partenariats

5. Soutenir les organisations formelles et informelles de groupes défavorisés, et mettre en place des institutions et des partenariats inclusifs, afin de favoriser l'action collective et la participation de ces organisations aux processus de décision, en dotant les individus et les communautés des moyens de participer activement à la conception des systèmes alimentaires; (*participation et représentation*)
6. Promouvoir, renforcer et mettre en œuvre les stratégies, politiques et programmes du CSA en vue d'appuyer et de renforcer l'économie sociale et solidaire¹, en reconnaissant le rôle qu'elle est appelée à jouer s'agissant d'offrir des possibilités d'emploi décent, en particulier aux plus défavorisés, et d'éliminer la pauvreté; (*économie sociale et solidaire*)

¹ On trouvera une définition de l'économie sociale et solidaire dans la [Résolution concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire \(ILC.110/Résolution II\) adoptée par l'Organisation internationale du travail à sa 110^e session, en 2022](#).

On trouvera des informations complémentaires à l'adresse ci-après: [A/RES/77/281](#).

7. Promouvoir la coopération Sud-Sud et triangulaire, ainsi que la coopération Nord-Sud, en vue d'améliorer la productivité des groupes défavorisés et leur capacité à participer à tous les marchés; (*coopération en faveur du développement*)

Investissement dans les chaînes d'approvisionnement et les régions défavorisées

8. Accroître l'investissement dans des approches inclusives de la chaîne de valeur, dans la protection des droits du travail, ainsi que dans la prise en compte des principes d'équité dans le stockage, la transformation et la distribution des denrées alimentaires, en vue de réduire les inégalités au sein des chaînes d'approvisionnement alimentaire; (*chaînes de valeur inclusives*)
9. Augmenter l'investissement responsable dans les infrastructures, la logistique et les chaînes d'approvisionnement dans les régions défavorisées en adoptant des approches territoriales et en renforçant le commerce et les liens commerciaux au niveau régional et local; (*meilleure connectivité*)
10. Créer des possibilités pour les petits exploitants, les groupes vulnérables et marginalisés, ainsi que pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises, d'accéder aux financements, notamment par l'intermédiaire du crédit, de l'épargne et de l'assurance; (*accès à la finance*)
11. Investir dans des systèmes d'information inclusifs dans l'ensemble des systèmes agricoles et alimentaires, en tirant parti des technologies numériques – telles que les services d'information sur les prix du marché, les prévisions météorologiques et la vulgarisation par vidéo – afin de permettre à toutes les parties prenantes de prendre des décisions éclairées et de contribuer à surmonter les asymétries d'accès à l'information; (*accès à l'information*)
12. Renforcer l'investissement responsable à l'appui des approches agroécologiques et d'autres approches novatrices qui contribuent à la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires plus durables, résilients et inclusifs, tout en reconnaissant le rôle qu'elles sont appelées à jouer pour faciliter un accès équitable à une alimentation saine; (*approches agroécologiques et autres approches novatrices*)
13. Accroître l'investissement dans la recherche, la vulgarisation, l'innovation et l'assistance technique, en collaboration avec les universités, les instituts de recherche et les organisations de la société civile, dans l'objectif de renforcer les liens entre les marchés institutionnels et les groupes défavorisés, en particulier les petits exploitants; (*recherche et vulgarisation inclusives*)

Environnements alimentaires, notamment en ce qui concerne la transformation, le commerce de détail et le commerce

14. Mettre en place une planification proactive des environnements alimentaires dans les zones à croissance démographique rapide afin de garantir que toutes les populations, en particulier les plus exposées au risque d'insécurité alimentaire et de malnutrition, aient un accès équitable à une nourriture suffisante, abordable, sûre et nutritive. Selon les spécificités du contexte, des mesures d'étiquetage des aliments mauvais pour la santé et de restriction de leur promotion commerciale peuvent être adoptées; (*environnements alimentaires sains*)
15. Protéger les droits des vendeurs du secteur informel et reconnaître leur rôle dans la satisfaction des besoins des populations en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, et mettre au point des outils de planification et des politiques en vue de renforcer leur capacité à vendre des aliments sains, nutritifs et sûrs; (*vendeurs du secteur informel*)

16. Promouvoir un meilleur accès des groupes défavorisés à la connaissance et à l'innovation (par exemple au moyen de la formation et du renforcement des capacités), aux marchés, aux services financiers, à la logistique (notamment en ce qui concerne le stockage, la transformation, l'emballage et le transport) et à d'autres services jouant un rôle important dans la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires à toutes les étapes de la chaîne alimentaire; (*pertes et gaspillages de nourriture*)
17. Développer et renforcer différents programmes et partenariats, tels que les banques alimentaires gouvernementales, communautaires ou public-privé et les cuisines populaires, qui favorisent la récupération et la redistribution d'aliments propres à la consommation humaine, afin de promouvoir l'accès des groupes défavorisés à une alimentation saine. (*récupération et redistribution de nourriture*)

B. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS AU SEIN DES SYSTÈMES CONNEXES

Accès aux services et aux ressources ayant une incidence sur la sécurité alimentaire et la nutrition

18. Favoriser l'accès universel aux services pertinents en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, notamment aux soins de santé primaires, à la vaccination, à l'éducation nutritionnelle, au logement, à l'assainissement et à l'eau potable; (*accès universel aux services*)
19. Favoriser l'accès universel à la protection sociale, qui constitue un soutien direct à la sécurité alimentaire et à la nutrition des plus vulnérables. Il convient pour ce faire d'analyser les obstacles spécifiques qui empêchent d'accéder aux systèmes de protection sociale, et de promouvoir la participation des organisations et des acteurs communautaires à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et programmes de protection sociale; (*protection sociale*)
20. Promouvoir l'accès de tous à un travail décent dans les systèmes agricoles et alimentaires en renforçant les cadres réglementaires ainsi que l'application effective des lois et réglementations dans la pratique; (*travail décent*)
21. Mettre à profit la marge de manœuvre budgétaire, au moyen notamment d'une fiscalité progressive, afin de donner la priorité aux services publics de base et d'utiliser les ressources disponibles à l'appui des personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition; (*marge de manœuvre budgétaire*)

Gouvernance du commerce, de l'investissement et de la dette liée à la sécurité alimentaire et la nutrition

22. Faire de l'équité un principe fondamental de la gouvernance du commerce, de l'investissement et de la dette en lien avec la sécurité alimentaire et la nutrition, en luttant contre les disparités en ce qui concerne les possibilités, la richesse et le pouvoir de décision dans la gouvernance des systèmes alimentaires; (*principe d'équité*)
23. Favoriser une transparence accrue dans le cadre de la négociation d'accords multilatéraux relatifs au commerce et à l'investissement, afin de promouvoir l'accès de tous à une alimentation saine et à des environnements alimentaires sains, tout en donnant la priorité aux besoins des plus touchés; (*transparence*)
24. Renforcer le système commercial multilatéral fondé sur des règles, non discriminatoire, ouvert, juste, inclusif, équitable, transparent et centré autour de l'Organisation mondiale du commerce; (*commerce multilatéral fondé sur des règles*)
25. Évaluer les contraintes que fait peser la dette nationale sur la sécurité alimentaire et la nutrition et prendre les mesures appropriées pour sa restructuration, sa conversion ou son annulation; (*allègement de la dette*)

26. Poursuivre les efforts visant à réduire les subventions agricoles ayant une incidence négative sur la production, les prix des denrées alimentaires, la nutrition, le commerce et l'environnement. (*subventions*)

C. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET POLITIQUES ET D'AUTRES MOTEURS DES INÉGALITÉS

Moteurs systémiques des inégalités

27. Mettre à profit l'ODD 10 (Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein) pour lutter contre les facteurs systémiques des inégalités en favorisant l'inclusion des groupes marginalisés dans l'élaboration des politiques et dans la pratique; (*ODD10*)
28. Encourager les plateformes interministérielles et internationales œuvrant dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition à mettre fortement l'accent sur la réduction des inégalités, afin de renforcer la cohérence et la coordination des politiques déployées dans les différents secteurs, comme l'agriculture, l'élevage, les pêches, les forêts, la santé, l'économie, la finance et le commerce; (*approche multisectorielle*)
29. Mettre en évidence et gérer les conflits d'intérêts, y compris dans le domaine de la recherche, en mettant en place des mesures de sauvegarde (ou en renforçant celles qui existent) contre les déséquilibres de rapports de force dans l'agriculture et dans les systèmes alimentaires, ainsi que d'autres mesures permettant de donner la priorité aux intérêts publics et de promouvoir une prise de décision participative; (*conflits d'intérêts*)
30. Augmenter l'investissement responsable et tenant compte du principe d'équité susceptible de soutenir le potentiel des pays en développement au moyen d'instruments de financement appropriés: financement de l'action climatique, financement mixte, assurance contre le risque souverain, fonds pour pertes et préjudices, etc.; (*financement au service du développement*)
31. Élaborer et renforcer les politiques qui accordent une attention particulière à la répartition inégale des responsabilités relatives aux soins et aux travaux domestiques dont les femmes font les frais en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Il peut s'agir de mesures visant à concilier le travail rémunéré et les charges de soin non rémunérées, par exemple au moyen de modalités de travail flexibles pour les femmes et les hommes et de services de garde d'enfants de haute qualité, accessibles, abordables et inclusifs. (*égalité des sexes*)

Crises climatique, écologique, politique et économique et interventions connexes du CSA

32. Donner la priorité aux populations dont les moyens d'existence et la sécurité sont menacés par le changement climatique, les conflits et d'autres crises mondiales contemporaines en déployant des politiques et des interventions d'allocation de ressources ciblées passant notamment par l'augmentation, l'adaptation et la diversification des revenus et l'amélioration de l'accès aux systèmes d'alerte précoce, aux actions d'anticipation et aux services de gestion des risques climatiques; (*protection des moyens d'existence*)
33. Promouvoir la participation des populations les plus touchées au processus de décision en matière d'action climatique; (*participation à l'action climatique*)
34. Agir sur les multiples moteurs des inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition en œuvrant de manière transversale dans les contextes fragiles et au niveau du nexus action humanitaire-développement-paix; (*nexus action humanitaire-développement-paix*)

35. Favoriser les mécanismes de financement à l'appui de la transformation au service de systèmes alimentaires plus équitables et plus résilients face au changement climatique. (*mécanismes de financement*)

D. RENFORCER LES DONNÉES ET LES SYSTÈMES DE CONNAISSANCE EN VUE DE FAVORISER UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET UN MEILLEUR SUIVI DE L'ÉQUITÉ DANS LES DOMAINES INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

Collecte et analyse de données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition

36. Donner la priorité au renforcement des capacités en matière de collecte et d'analyse de données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans les zones où de telles données sont actuellement peu disponibles, l'accent étant mis sur les pays qui manquent de ressources, d'infrastructures, ainsi que de connaissances et de compétences en matière de données, en vue d'orienter la prise de décision relative à la sécurité alimentaire et à la nutrition; (*Renforcement des capacités en matière de données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition*)
37. Mettre en évidence et combler les lacunes en matière de données en investissant dans la collecte et l'analyse de données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition, dans le but de déterminer quels groupes ont les résultats les plus médiocres en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans différents contextes, une attention particulière étant accordée aux groupes historiquement marginalisés et aux régions historiquement défavorisées; (*combler les lacunes en matière de données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition*)
38. Collecter et partager des données destinées au suivi des tendances du marché de l'agriculture et des systèmes alimentaires, y compris en ce qui concerne la concentration des marchés; (*données sur les tendances des marchés*)
39. Promouvoir, en ce qui concerne les données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition, des cadres de gouvernance novateurs et inclusifs offrant un juste équilibre entre l'accès, le partage et la protection, tout en facilitant un accès équitable aux bénéfices découlant des données; (*gouvernance des données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition*)

Recherche en matière de sécurité alimentaire et de nutrition

40. Accroître l'investissement dans la recherche sur les systèmes agricoles et alimentaires, y compris sur les indicateurs et mesures de la sécurité alimentaire et de la nutrition, qui facilitent l'établissement de rapports normalisés à l'échelle mondiale en mettant l'accent sur les inégalités des résultats dans ce domaine, et sont adaptés aux groupes et zones les plus marginalisés; (*recherche tenant compte du principe d'équité*)
41. Promouvoir la mise en place et l'utilisation de travaux de recherche axés sur les moteurs systémiques des inégalités de sécurité alimentaire et de nutrition, en accordant une attention particulière à la recherche (notamment qualitative) menée dans et par les pays en développement, en collaboration avec les universités et les institutions du savoir locales, compte tenu par ailleurs de la diversité des savoirs, en intégrant par exemple ceux des communautés autochtones et locales. (*diversité des savoirs*)